

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 28 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURAC, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOUMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Pierre COSTES (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Michel FRANQUES (Pouvoir à Madame Geneviève PARMENTIER), Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Henri JALBAUD-PUECH), Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Monsieur Gérard SOULOUMIAC), Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE

Présents : 34

Votants : 39

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 - 78 / 2005 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE RASCOL POUR LA PLATE FORME TECHNOLOGIQUE RASCOL

Pilote : Service Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur

Le concept de plate forme technologique est destiné à promouvoir et institutionnaliser la mission de soutien à l'innovation et au transfert technologique des établissements publics d'enseignement et de formation.

L'action de la Plate Forme Technologique Rascol, comme structure d'appui aux entreprises par le transfert de technologies s'inscrit de plus dans le cadre du développement économique local au travers du projet technopolitain porté par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La Plate Forme Technologique Rascol poursuit son programme d'investissement dans le cadre du projet Apottre (Appel d'offre de transfert technologique régional) et de ses domaines de compétence, à savoir les produits et processus automatisés en PME.

Le projet Apottre 2005 dont le thème est « la gestion et le contrôle des processus en TPE/PME » se situe dans la continuation des projets Apottre 2003 (la chaîne numérique) et 2004 (la chaîne de l'information).

Pour l'année scolaire 2003/2004, 43 entreprises ont bénéficié des compétences et savoir faire de la Plate Forme Technologique au travers de 54 projets de transfert technologique.

L'objectif poursuivi par le programme Apottre 2005 est de permettre aux TPE / PME locales et départementales d'accroître leur productivité. Les entreprises concernées se situent dans les domaines de la mécanique, la mécatronique, l'électrotechnique, la transformation des matériaux. Le programme d'investissement prévoit l'acquisition de matériels et de logiciels les plus performants et les plus novateurs dans ces domaines : robot équipé vision, tête scanning pour MMT, et divers logiciels de simulation (moulage, injection, emboutissage pliage, forgeage, usinage).

La Plate Forme Technologique sollicite de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois une subvention s'élevant à 20 000 Euros pour mener à bien ce programme d'investissement dont le montant total s'élève à 140 000 euros.

Les autres organismes financeurs sont la Direction Régionale pour la Recherche et la Technologie pour un montant de 60 800 € et le Conseil régional Midi Pyrénées pour un montant de 59 200 €.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12/04/2000 prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret N° 2000-495 du 06/06/2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant dépasse la somme de 23 000 Euros. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé de baisser ce seuil à 16 000 €.

Pour l'année 2006 (Apottre 2005), il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à la Plate Forme technologique Rascol pour lui permettre de procéder à l'acquisition de matériels et de logiciels.

Aussi, je vous propose :

↳ D'attribuer une subvention de 20 000 € au Lycée Louis Rascol

↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Lycée Louis Rascol pour l'attribution de la subvention 2006.

Je vous précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2006 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

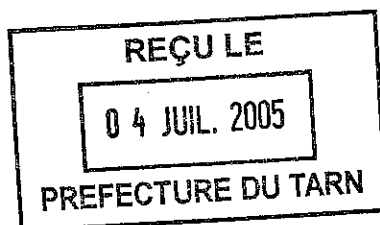
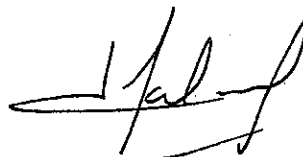
↳ **ATTRIBUE** une subvention de 20 000 € au Lycée Louis Rascol.

↳ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au BP 2006 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Lycée Louis Rascol pour l'attribution de la subvention 2006.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Juin 2005

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Convention
pour l'attribution d'une subvention
à l'Etablissement Public Local d'Enseignement Louis Rascol,
pour la Plate forme Technologique Rascol
dans le cadre du projet APPOTRE 2005

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), représentée par son Président, Philippe BONNECARRÈRE, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 06 janvier 2003 ;

Ci-après dénommée "la C2A",

Et

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Louis Rascol représenté par Mr SAMSON, Proviseur, dûment habilité.

Ci-après dénommée "le Lycée Rascol",

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

La présente convention a pour objet de définir le montant, l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'action de la Plate Forme Technologique Rascol s'inscrit **dans le cadre du projet technopolitain porté par la C2A** autour d'une mission dédiée :

- ⇒ **à l'innovation**
- ⇒ **au transfert de technologie**
- ⇒ **au développement économique local**

La Plate forme intervient auprès de PME et TPE par des actions de sensibilisation et de communication, et par des prestations de transfert technologique en coordination et en complément du CRITT CAAPL.

Article 1er : Montant de la subvention

Pour permettre à la Plate Forme Technologique du Lycée Rascol de mener à bien les actions définies dans l'article 2, la C2A versera au Lycée Rascol, au titre de l'exercice 2006 une subvention globale de **20 000 €**.

Il est expressément convenu que cette subvention n'est pas tacitement renouvelable.

Article 2 : Objet de la subvention

La présente subvention est attribuée pour permettre à la Plate Forme Technologique Rascol d'acquérir du matériel et les logiciels nécessaires pour mener à bien le projet Apottre 2005: un robot équipé vision, une tête scanning pour MMT et les logiciels associés, divers logiciels de simulation (moulage, injection, emboutissage pliage, forgeage, usinage). La liste des équipements est précisée en annexe.

Le thème du programme Apottre 2005 est « la gestion et le contrôle des processus en TPE/PME, son objectif est de permettre aux TPE / PME locales et départementales d'accroître leur productivité.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention prévue à l'article premier ne pourra être effectué qu'après transmission de la délibération du Conseil Communautaire, approuvant la présente convention, au contrôle de légalité et signature de la présente convention.

La subvention de la C2A sera versée selon les modalités suivantes :

⇒ **20 000 €** sur présentation de factures d'acquisition de matériels et logiciels pour une assiette de 140 000 €. Pour une dépense réelle inférieure à 140 000 €, la subvention sera calculée au prorata.

Article 4 : Compte rendu

Le Lycée Rascol transmettra à la C2A le rapport d'activité relatif au programme Apottre 2005 avant le **1^{er} avril 2007**.

En cas de non-transmission de ces pièces dans les délais, la C2A pourra demander le remboursement de la subvention prévue par la présente convention, si besoin par voie juridictionnelle.

Article 5 : Cession de la subvention

La subvention est attribuée au Lycée Rascol en considération de la demande qu'il a formulée.

La subvention ne pourra pas être reversée pour quelque raison que ce soit à d'autres personnes ou groupements distincts du Lycée Rascol bénéficiaire.

Cette cession irrégulière entraînerait la résiliation de plein droit de la présente convention avec l'obligation de restituer les sommes en litige.

Article 6 : Activité du Lycée Rascol

Le Lycée Rascol s'engage à mentionner le concours de la C2A sur tous les documents de communication diffusés par la Plate Forme Technologique Rascol et à l'enregistrer dans ses comptes conformément aux règles en vigueur.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect des présentes par le Lycée Rascol et, notamment, d'utilisation irrégulière de la subvention attribuée, la C2A se réserve le droit d'en demander le remboursement, si besoin par voie juridictionnelle.

Fait à Albi, le

Pour la C2A,
Le Président
Philippe BONNECARRÈRE

Pour le Lycée Rascol,
Le Proviseur,
François SAMSON

ANNEXE

MATÉRIELS ET LOGIELS DU PROJET APOTTRE 2005

EQUIPEMENTS	COUT TTC
ROBOT EQUIPE VISION	37 295.46
TETE SCANNING POUR MMT	22 832.83
Tête de mesure RDS-CAA	8 339.70
Kit N°2 pour tête de mesure	4 329.52
Mise à jour logiciel option simulation	6 916.46
Holos pour la mesure des formes gauches	14 068.54
Deux autres holos NT	4 903.60
Installation Retrofit	2 392.00
	2 990.00
LOGICIEL SIMULATION MOULAGE	
Solid Cast	1 966.82
Flow Cast + Opti Cast	3 933.64
LOGICIEL SIMULATION INJECTION	
Cad Mould Rapid	7 176.00
Cad Mould pro	
	9 568.00
	4 784.00
LOGICIEL SIMULATION EMBOUTISSAGE PLIAGE	
Package 1 ^{er} niveau	
	3 289.00
LOGICIEL SIMULATION FORGEAGE	
Forge 2	3 607.13
Forge 3	1 600.00
LOGICIEL SIMUALTION USINAGE NC Simul 2000	
MOTION CATIA	
FONCTIONNEMENT	
TOTAL	140 000.00 Euros